



PREFET DE L'OISE



Coronavirus – point de situation dans l'Oise

4 mars 2020

Depuis le 25 février, les investigations actives menées par les services de l'Etat et les acteurs de santé ont permis le diagnostic de plusieurs cas de coronavirus Covid-19 dans l'Oise. Depuis le 25 février, l'ARS Hauts-de-France a mis en place une cellule de crise en lien avec la Préfecture de l'Oise, la Cellule régionale de Santé publique France, les SAMU, le Centre d'appui pour la prévention des infections associées HdF et les établissements de santé concernés. Cette cellule est mobilisée jour et nuit, afin de détecter les cas, isoler et prendre en charge les malades, rechercher les personnes ayant été en contact avec les malades.

99 cas confirmés en lien avec le cluster de l'Oise

Les investigations actives menées par les autorités sanitaires et les acteurs de santé ont permis le diagnostic de nouveaux cas de coronavirus Covid-19 reliés par une chaîne de contamination avec les deux cas confirmés le 26/02 dans l'Oise.

Le dernier bilan présenté par le Directeur général de la santé fait état de 99 cas confirmés en lien avec le cluster de l'Oise. Sur ces 99 cas, 70 résident dans l'Oise. Une personne positive au coronavirus est décédée dans la journée du 4 mars ce qui porte à trois personnes le nombre de personnes originaires de l'Oise décédées.

La cellule de crise immédiatement mise en place par l'Agence régionale de santé Hauts-de-France, en lien avec Santé publique France, les SAMU, le CPIAS Hauts-de-France et les établissements de santé concernés, travaillent en continu à la recherche des personnes ayant pu être en contact avec les cas confirmés.

Organisation des hôpitaux et établissements médico-sociaux

Centre hospitalier de Creil

L'Agence régionale de santé avait annoncé le 27 février la fermeture du service de réanimation de l'hôpital de Creil. Conformément aux instructions nationales, une partie des personnels jusque-là confinés, et qui ne présentent pas de symptômes, a pu réintégrer l'hôpital, en respectant les recommandations d'hygiène (port d'un masque et de gants...).

La centaine de personnels en confinement a été rappelée en grande majorité.

Le fonctionnement SMUR de Senlis, qui était entravé par ces confinements, a pu reprendre dans les conditions habituelles. Le service de médecine polyvalente de Senlis peut fonctionner normalement, le médecin en isolement ayant pu être rappelé. Le service de réanimation sera ré-ouvert progressivement à partir de mercredi 4 mars.

Le service de réanimation devrait reprendre progressivement son activité à compter du 4 mars.

Centre hospitalier de Crépy-en-Valois

Après la confirmation de plusieurs cas au centre hospitalier de Crépy-en-Valois, des mesures ont été prises par l'établissement pour prévenir la circulation du virus. Une évaluation médicale des résidents, patients et personnels est actuellement en cours. L'ensemble des patients et résidents présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë sont testés mercredi 4 et jeudi 5 mars. Les résultats devraient parvenir dans le courant de la semaine prochaine.

Mesures de gestion concernant le collège Jean-de-la-Fontaine et le lycée Jean Monnet de Crépy-en-Valois

Collège Jean-de-la-Fontaine

Des évaluations médicales sont actuellement proposées dans l'établissement où enseignait le professeur décédé dans la nuit du 25 au 26 février. 212 consultations médicales se sont tenues sur place lundi et mardi.

Lycée Jean-Monnet

Les investigations actives menées par l'ARS et les acteurs de santé ont permis le diagnostic de cas de coronavirus Covid-19 au lycée Jean Monnet de Crépy-en-Valois.

Les recherches concernant les élèves et les personnels avec lesquels ces malades ont été en contact rapproché, a permis d'identifier 450 élèves et 130 enseignants. Les évaluations médicales ont commencé aujourd'hui.

Nouvelle procédure de délivrance des arrêts de travail

Les autorités publiques ont décidé la fermeture temporaire, dans certaines communes concernées, de crèches et d'établissements scolaires. Cette décision s'accompagne, pour les parents qui n'auraient pas d'autre solution pour la garde de leurs enfants, de la possibilité d'être placés en arrêt de travail indemnisé.

Afin de faciliter les démarches des familles et d'alléger la charge de travail qui repose actuellement sur les acteurs du système de santé, un service en ligne dédié a été créé par l'Assurance maladie, à destination des employeurs de tous les régimes de sécurité sociale (régime général, régime agricole, régimes spéciaux et travailleurs indépendants).

Il est demandé au parent concerné par cette mesure de solliciter son employeur afin que, lorsque qu'aucune solution d'aménagement des conditions de travail lui permettant de poursuivre son activité à domicile, celui-ci remplisse le formulaire, accessible sur le site internet

dédié <https://declare.ameli.fr/>, conduisant à la délivrance d'un arrêt de travail et au versement d'indemnités journalières pour la durée de fermeture de l'établissement.

Déploiement anticipé du service de téléconsultation régional

Pour répondre aux besoins des professionnels de santé dans la prise en charge des patients malades du coronavirus, l'ARS Hauts-de-France a anticipé de plusieurs semaines le déploiement du service de téléconsultation régional. Prévu dans le cadre du programme Prédice, ce service offre aux professionnels de santé la possibilité de réaliser des téléconsultations de façon sécurisée et permet les prescriptions et la délivrance d'arrêts maladie à distance.

Le service est accessible, de façon anticipée, à tous les médecins généralistes de l'Oise afin de prendre en charge les patients en situation de confinement ou cas possibles de coronavirus.

Cellule d'information au public

La cellule d'information du public départementale (03 44 06 10 60) a été ouverte en préfecture de 8h00 à 19h00.

Une cellule d'information du public a été mise en place pour répondre aux questions des habitants des Hauts-de-France directement concernés par les cas de coronavirus : 03 20 30 58 00. Elle est ouverte tous les jours de 8h30 à 21h.

Un numéro vert national répond par ailleurs aux questions des français sur le coronavirus, de 08h à 21h sept jours sur sept : **0 800 130 000**.

Retrouvez également toutes les informations sur le coronavirus ici :

www.gouvernement.fr/infocoronavirus.